

Créations d'Emplois qui ont eu lieu pendant les deux périodes de 1831 à 1840 inclusivement, et de 1841 à 1846 inclusivement

Designation des services pour lesquels les créations d'emplois ont eu lieu	Designation des emplois créés	Nombre d'emplois créés		Dépense annuelle qui en résulte pour le Budget de la Création des emplois		Motifs et Conséquences de la Création des emplois (Indiquer si les créations sont résultées de l'initiative du Gouvernement ou des chambres)
		De 1831 à 1840	De 1841 à 1846	De 1831 à 1840	De 1841 à 1846	
Enseignement des sciences de l'Académie Royale de France à Rome	Cours d'Archéologie institué pour l'année provisoirement pendant l'absence et interrompu à la fin de 1839 par la démission du professeur	Un emploi de professeur d'Archéologie de 1836 à 1839 inclusivement	même emploi à compter du 1 ^{er} mai 1841 jusqu'à fin de 1846	traitement annuel de fr. 600	même traitement de fr. 600	Les Universitaires de l'Académie de France ne jetaient pour la plupart occupés que de l'étude de leur art avant d'arriver à Rome n'ont pu acquiescer le genre d'enseignement ni en faire l'application des usages, des mœurs, et des coutumes de l'antiquité et c'est pour leur en faciliter l'étude sur les monuments antiques que cette ville conformer et en présence desquels ils se trouvaient qu'à été institué le Cours d'Archéologie. Le bénéfice qu'en a retiré l'Académie a été si clairement démontré qu'au bout du terme d'essai qui avait été provisoirement fixé l'institution a été déclarée comme définitive et n'a été interrompue pendant deux ans que par la démission du professeur en remplacement duquel a été nommé un autre professeur. (Une grande faveur a été faite à la demande du Directeur de l'Académie)
Surveillance de la galerie des statues de l'Académie	Un emploi de sous-Gardeur de la Galerie d'Art	Néant	un emploi de sous-gardeur à compter du 1 ^{er} mai 1841	Néant	traitement mensuel de fr. 10.87 ⁵ soit pour traitement annuel fr. 130.44	L'insuffisance d'un seul personnel à la surveillance des statues a été démontrée par le fait que le sous-gardeur principal qui se trouvait seul ne pouvait pas surveiller les statues d'un corps de bâtiment qui en a plusieurs et pour assurer la non-interruption de la surveillance pendant l'absence du sous-gardeur principal, ont été les motifs de la création de cet emploi (Créé par le Gouvernement à la demande du Directeur de l'Académie)
Service des Universitaires de l'Académie	Suppléant au service de la table, de la salle de bain, et autres	Néant	un emploi de suppléant à compter du 1 ^{er} mai 1843 à fin de 1846	Néant	traitement mensuel de fr. 30.65 soit par l'année fr. 367.80	Au bout de 38 ans de service, le Domestique des Universitaires a été devenu infirme et presque entièrement privé de l'usage de ses jambes. Le Directeur ne pouvant solliciter pour le remplacer un autre domestique de la même sorte, a demandé la création d'un suppléant pour le service de la table, de la salle de bain, et autres. (Ces trois emplois ont été créés par le Gouvernement à la demande du Directeur de l'Académie)

Certificat véritable
Le Directeur de l'Académie de France à Rome